

APPEL DU PEUPLE BRETON

A TOUTES LES NATIONS DE LA TERRE

.

18 décembre 2018 – Louis Mélenec, docteur en droit, historien de la Bretagne;

APPEL DU PEUPLE BRETON

A TOUTES LES NATIONS DE LA TERRE – y compris à la nation française –, pour que soient reconnus aux Bretons leurs droits inaliénables de nation, l'une des plus anciennes d'Europe.

Depuis les invasions de la Bretagne par la France à la fin du quinzième siècle, l'annexion du pays en 1532 contre sa volonté, et surtout de la prétendue révolution de 1789, les Bretons n'ont cessé de se battre pour que soient reconnus leurs droits humains, ceux de pouvoir disposer, de protéger et de garantir leur culture, leur langue, leur histoire, ainsi que leur intégrité territoriale, par la réintégration sans condition préalable d'aucune sorte des territoires qui lui ont été volés.

L'amputation du territoire national de la Bretagne de sa partie la plus riche, la Loire Atlantique et la ville de Nantes sa capitale, présentée par la France comme un « découpage administratif » n'est rien d'autre que la volonté consciente de nous détruire, en nous dissolvant dans un pays étranger qui n'est pas le nôtre, dénommé LA FRANCE, processus entamé depuis longtemps, mais qui va se heurter à un échec sanglant.

Derrière ce processus, consciemment conduit depuis Paris, avec le concours de certains « élus », ou présumés tels – dans un système dans lequel ils ne sont que les serviteurs de ceux qui les ont mis en place –, se profile la volonté des idéologues et des démagogues, de détruire les langues, les frontières, les identités, les histoires nationales, les peuples et les nations. En violation flagrante de la ferme volonté des populations, attachées à leurs identités, et de rester ce qu'elles sont. Nulle part il n'est question de consulter les peuples concernés, seuls propriétaires de ce qui leur appartient, à l'exclusion de tous autres : le pouvoir intangible de décider de leur sort et de leur destin.

De même qu'on a enseigné aux peuples colonisés par la France, que leurs ancêtres étaient «les Gaulois », supercherie ridicule qui prête aujourd'hui à rire, l'État français continue à vouloir faire accroire aux Bretons, que leurs ancêtres étaient des Francs – c'est à dire des Français -, et que leurs ennemis les plus féroces, qui ont déversé leurs armées sur la Bretagne – Charles VIII, Louis XI, Louis XIV, entre autres, furent leurs rois ! Michel Rocard, ex-premier ministre, homme intègre, l'a énoncé dans des termes terrifiants : **La France s'est construite sur la destruction de cinq cultures, dont la culture bretonne.** Il aurait du dire : la civilisation bretonne.

I – RAPPELS HISTORIQUES.

Les Bretons sont un peuple antique, en aucun cas « fabriqué » par les nationalistes du 19ème siècle. Ce peuple, qui vit dans le sud de l'Angleterre actuelle, est identifié dès l'antiquité, et décrit avec précision, notamment par Jules César, dans son ouvrage La guerre des Gaules, qui lui consacre de longs développements. La civilisation Bretonne existe dès cette époque : les Bretons parlent la même langue, partagent la même culture, et disposent de lois et de coutumes communes.

À partir du troisième siècle les Bretons émigrent en Armorique – la Bretagne actuelle – par

vagues successives, durant plusieurs siècles.

Les Francs, venus de Belgique, n'arrivent en Gaule qu'à la fin du cinquième siècle.

En contact dès cette époque, les deux peuples s'affrontent durement. Les Francs ne cesseront de vouloir envahir la Bretagne, sous le règne de différents rois francs : Pépin le Bref, Charlemagne, Louis le Pieux, Charles le Chauve, notamment en 753, 786, 799, 811, 818, 845 ...

En 851, le chef suprême des Bretons, le duc Erispoé, fils de Nominoé, remporte sur le peuple ennemi Franc, une victoire militaire qui fixe les frontières de la Bretagne, lesquelles restent pratiquement identiques à celles de nos cinq départements actuels réunis : le Finistère, les Côtes d'Armor, l'Île et Vilaine, le Morbihan, la Loire atlantique.

Du douzième au quinzième siècle, la Bretagne, comme l'Angleterre, bénéficie d'une monarchie représentative. Sa constitution est largement

consensuelle. Les décisions de l'État sont prises, non par un seul homme comme en France, mais par des organes qui agissent en concours, chacune ayant son rôle à jouer.

Les institutions de la Bretagne, très largement en avance sur celles de la France, comprennent à l'époque :

- Une dynastie souveraine, dont le chef s'intitule DUC. Celui-ci, véritable roi dans son pays, est au sommet de l'État breton.
- Un principal ministre : le chancelier.
- Un gouvernement : le conseil ducal.
- Un parlement, dénommé États de Bretagne, réuni tous les deux ans.
- Une chambre des comptes.

La justice est souveraine; l'armée nationale est commandée au sommet par le duc, sur terre par le Maréchal de Bretagne, sur mer par l'Amiral de Bretagne.

Le Duché bat ses propres monnaies d'or et d'argent. Il a sa diplomatie, qui n'a rien à voir avec celle de la France ; il signe ses traités avec les pays étrangers – y compris la France, bien entendu.

La Bretagne est un pays strictement distinct de la France : celle-ci est son ennemi héréditaire. La Bretagne d'avant la guerre d'invasion de 1487 à 1491, est l'une des principales puissances d'Europe, et l'un des acteurs majeurs de la politique et de la diplomatie européennes.

La guerre d'invasion et la destruction (1487 – 1491) : la Bretagne, devient serve de la France.

De 1487 à 1491, pendant cinq ans, la Bretagne est envahie par la France. Cette guerre d'invasion, d'une cruauté extrême, est conduite au nom du roi régnant sur le pays voisin, Charles VIII. Les armées nationales bretonnes sont détruites à Saint Aubin du Cormier, le 28 juillet 1488, date la plus funeste de notre histoire nationale.

La duchesse souveraine Anne de Bretagne, bien que déjà mariée d'une manière canoniquement valide avec l'archiduc d'Autriche Maximilien, futur empereur du Saint Empire Romain Germanique, se voit contrainte, sous des pressions diverses, d'épouser son ennemi mortel Charles VIII, au grand scandale de l'Europe. Cet événement, que l'on présente comme

anecdotique, ne l'est pas. Des historiens le qualifient comme l'un des faits politiques les plus importants du temps.

En 1499, devenue veuve de Charles VIII, reine douairière de France, mais surtout Duchesse souveraine de Bretagne, elle négocie un traité de mariage avec son nouveau mari Louis XII, devenu roi de France. Ce Français est un proche parent de la famille ducal de Bretagne, et a d'ailleurs combattu du côté des Bretons durant la guerre d'invasion. Ce texte, qui a valeur de traité international, restitue à la Bretagne tous ses droits nationaux et internationaux, et les garantit pour les siècles à venir. C'est le dernier traité Breton internationalement reconnu entre les deux pays, le seul valide à l'heure actuelle.

Ce contrat, signé par les deux parties le 7 janvier 1499, énonce les dispositions aux termes desquelles la Bretagne, redevenue souveraine – après la mort de Charles VIII – le restera d'une manière définitive. En particulier, le deuxième enfant du couple, si le premier est un garçon destiné à monter sur le trône de France, deviendra duc – ou duchesse – de Bretagne, sans que la France ait rien à y redire.

Anne de Bretagne décède en 1514. En 1532, François Ier, devenu roi de France à la mort de Louis XII, viole ce contrat. Il se transporte à Vannes avec ses armées. Le Parlement de Bretagne est réuni, sans savoir ce qui se prépare. On lit devant lui une déclaration selon laquelle les Bretons « sollicitent » (sic !), « humblement » (re-sic!), la réunion de la Bretagne à la France. C'EST FAUX : la France est l'ennemi millénaire haï, les Bretons n'ont rien demandé du tout, certainement pas leur dissolution dans le pays envahisseur ; d'ailleurs ils n'ont pas voté ce texte, qui n'a d'autre but que de les noyer dans un pays détesté.

Dès les années suivantes, la Bretagne, annexée au royaume ennemi, est dépossédée de ses institutions (son duc, son premier ministre, son gouvernement), et dès cette époque, elle devient serve de la France. Son système politique est détruit : Marcel Planiol, l'un des plus grands juristes du 19ème siècle écrit, en substance : « ce que la Bretagne a mis des siècles à élaborer, la main brutale de la monarchie française l'a détruit en quelques dizaines d'années ». Elle est exploitée comme une ferme par l'État prédateur.

De 1532 à 1789, la Bretagne conserve cependant une certaine autonomie, qu'elle défend contre la France avec une sorte de fureur : elle vote ses

impôts – sous pression permanente, il est vrai –, elle a le droit de désapprouver les lois françaises, et de faire au Roi de France des « remontrances ». Mais les conflits sont permanents, et parfois très violents. La révolte des Bonnets rouges de 1675, motivée par de lourds impôts illégalement infligés par la France à la Bretagne, pour faire face aux dépenses de la guerre de Hollande, est réprimée de manière très brutale, causant des milliers de morts. En 1788, en raison des exactions du pays d'à côté, la haine de la France a atteint un tel degré, que le gouverneur civil (l'Intendant), craignant pour sa vie, s'enfuit nuitamment de Rennes, et va demander la protection du roi français à Versailles.

- **La Bretagne devient esclave de la France : la prétendue « révolution française ».**

Dès 1789, la Bretagne perd toute autonomie. Elle n'a plus aucun droit de regard sur sa fiscalité ni sur sa législation; sa langue et sa culture sont insultées; elle est découpée en « départements », gouvernés par des gauleiters appelés « préfets ». Elle devient cette fois

esclave, car elle n'a plus le moindre droit de gérer ses affaires, le pouvoir étant désormais à Paris, les « préfets » servant de simple courroie de transmission. En 2018, par exemple, alors que la Bretagne est prête à accueillir quelques migrants – dans la limite de ses moyens, pas davantage – ce sont les préfets nommés par Paris qui imposent, sur ordre de Paris, des contingents d'immigrés sans demander jamais le consentement de la population, **là où elle a seule compétence pour décider, selon le droit international.**

En 1793, les Bretons et les Vendéens se révoltent. La répression est atroce, elle est aujourd'hui divulguée dans le monde entier – par les travaux de Reynald Secher et de Louis Mélenec – après avoir constitué un tabou national féroce protégé. On parle de génocide (Secher), et même de shoah bretonne (Mélenec).

Le comté de Nantes est rebaptisé sous le nom absurde de « Loire inférieure », puis de « Loire Atlantique ». Une répression abominable s'abat sur la Bretagne et la Vendée, en 1793 et en 1794. Des crimes sans nombre sont commis par dizaines de milliers par les armées françaises : tortures, viols, emprisonnements, exécutions sans raison, notamment des parents devant les enfants, des enfants devant les parents ; des milliers de jeunes filles sont violées devant leurs familles ; on va jusqu'à faire fondre

des corps humains dans des fours pour en récupérer la graisse; plusieurs tanneries de peaux humaines fabriquent des vêtements destinés aux officiers de la république ; 5000 personnes sont noyées dans la Loire, après avoir été brutalisées, dans des conditions atroces. Tous connaissent cette phrase de Carrier : « *Nous ferons de la France un cimetière, plutôt que de ne pas la régénérer à notre façon.* » Programme respecté à Nantes, capitale de la Bretagne, et en Loire Atlantique : des horreurs qui ne seront jamais oubliées, ni pardonnées.

La France ayant retrouvé un calme relatif après la folie révolutionnaire, des hommes au service du système réinventent l'Histoire, qui est enseignée par la « République » dans les écoles. La France s'arroge le droit insensé de s'intituler « nation », tandis que le peuple breton, beaucoup plus ancien que le peuple français, est réduit à une sorte de magma informe, reliquat des grottes de Cro-Magnon, parlant un jargon inarticulé et quasiment incompréhensible. Les Bretons n'ont plus aucun accès à leur histoire nationale, ils sont victimes d'un véritable lavage de cerveaux; après avoir cultivé la fierté d'être Bretons, ils connaissent ce phénomène affreux : **la honte de soi**. La langue bretonne est humiliée et persécutée, au profit de l'idiome présenté comme la langue des langues, l'Unique, l'Universelle, la Seule digne d'être parlée dans tout l'univers : le français.

La langue et la culture Bretonnes sont l'objet d'un assassinat programmé, qui se poursuit encore. Dès la « révolution », dénommée « jargon », « patois » par les Français, elle est interdite dans les écoles, persécutée dans les églises. De nombreuses directives préfectorales attestent de la volonté d'éradiquer totalement notre langue. Le pouvoir français invente un concept insultant : les curés, s'exprimant en chaire dans la seule langue comprise de leurs fidèles, sont accusés de « faire un usage abusif du breton » ! Leurs salaires, versés par l'État, sous le régime concordataire, sont supprimés. Crime horrible : les enfants convaincus de ne pas parler suffisamment le français, baptisé « langue nationale », sont privés de la communion ; les malheureux, – ils n'en connaissent pas d'autres – sont punis ; on les oblige à se dénoncer mutuellement, à se moquer les uns des autres, en se transmettant un objet dénommé « symbole » porté autour du cou, attestant de l'infamie d'avoir parlé la langue de leurs ancêtres. Les instituteurs, associés à cette oeuvre de bourreaux, sont encouragés à mettre en œuvre la corruption des mots

bretons, afin que d'une ville à l'autre, plus aucun Breton ne se comprenne dans une autre langue que le français.

Pendant qu'on assassine leur langue et leur histoire, les Bretons doivent apprendre par cœur, dans les écoles de la « République », que la France est l'inventrice des droits de l'homme, et que sa langue est la plus sublime que l'espèce humaine ait inventée ! Ils ne sont pas admis à étudier leurs écrivains nationaux – on nie même qu'ils en aient, puisque selon les accusations françaises, ce peuple de poètes n'a ni littérature, ni grammaire -, mais seulement à étudier la littérature française qui, sous la plume de nombreux auteurs (Hugo, Balzac, Prosper Mérimée, Zola...) n'ont pour la Bretagne que pitié, mépris ou dégoût : les Bretons sont une race inférieure, paresseuse, sale, puante, ivrogne, superstitieuse, bornée, n'ayant pour seule richesse que son jargon et sa boue.

En 1900, le travail de lessivage des esprits est accompli : les cerveaux des Bretons ont été vidés de leur substance, on y a introduit une greffe cérébrale « made in France » ; leur fierté naturelle – décrite par tous les auteurs au cours de l'histoire, depuis le haut moyen-âge -, a fait place à la honte de soi. La population, comme tous les peuples acculturés, est complexée, devenue quasi amorphe, et a perdu sa créativité.

Durant les guerres françaises, qui ne sont pas les siennes, la Bretagne est amputée de sa jeunesse, depuis la prétendue révolution française jusqu'à aujourd'hui : les Bretons servent de chair à canon.

Durant la seconde guerre mondiale, la France étant sourde à leurs revendications les plus légitimes, quelques Bretons patriotes tentent de négocier avec l'Allemagne quelques libertés pour la Bretagne. Les premières émissions radiophoniques en breton, ainsi que les premiers cours de breton dans les écoles naissent dans ce contexte.

Le régime du maréchal Pétain, en 1941, poursuivant le processus mis en oeuvre bien avant lui, redoutant la renaissance d'un gouvernement breton indépendant, décide de procéder à une mutilation du territoire national des Bretons, en vertu du principe bien connu : diviser pour régner. Le pays comportait cinq départements ; le plus riche, la Loire Atlantique, breton depuis onze siècles, est détaché de la patrie-mère, afin de le dissoudre dans la France. Cette « opération », qui ampute le pays de son poumon économique, représentant aujourd'hui 33 pour 100 de sa richesse, a été reconduit en 2014, par le pays voisin, sans aucune

consultation des Bretons, avec la complicité de nombreux « élus », *en violation gravissime au droit international*, qui interdit d'une manière impérative de réduire les territoires des nations premières sans leur consentement.

Une énorme manipulation va suivre. Les Bretons ont été des résistants intransigeants durant la dernière guerre, ne s'identifiant ni de près ni de loin à l'occupant nazi, pas davantage avec le nazisme, idéologie que la plupart ne connaissent même pas : l'occupant est pour lui un ennemi, non une idéologie; l'aide demandée aux Allemands est la traduction claire de la volonté de ces Bretons de récupérer les droits qui leur ont été **volés**. L'épisode de l'île de Sein, qui envoie à Londres tous ses hommes valides, est universellement connu. Mais parce que quelques centaines de Bretons patriotes ont négocié en 1940 avec les Allemands le droit d'exister, après avoir été écrasés pendant des siècles par la France, le gouvernement français manipule l'opinion : les Bretons sont désignés comme les symboles de la collaboration avec l'Allemagne. On procède à des arrestations en série, à des épurations, à des exécutions sommaires, à des campagnes de presse culpabilisantes et ignobles, là où il s'est agi, en tout et pour tout, de faire rendre à ce peuple ses Droits et sa Dignité. Cette propagande aux dépens des Bretons, a été si délétère et si efficace, que le sieur Jean-Luc Mélenchon, il y a quelques années, a pu déclarer publiquement – sans en être encore puni –, que le breton a été la langue de la collaboration, laquelle fut faite exclusivement en français ! Même des gens que l'on croit d'intelligence normale ont été contaminés par ce discours inique.

L'amputation du territoire, maintenue après la guerre, donne naissance à une imposture, la création d'une région « administrative » ne comportant que quatre départements au lieu de cinq, dénommée ridiculement « Bretagne » par la France. Le territoire le plus important – Nantes et sa région –, est inclus dans une région fantôme, dite « Pays de Loire ». L'ONU et les instances internationales, saisies par des Bretons, sont parfaitement informées de cet état de choses.

Depuis, l'enseignement de l'Histoire dans les écoles et les facultés est toujours celui de la France. Les prétendus moyens pour protéger la langue bretonne sont calculés pour être mortifères ; chaque année, alors que la France autorise la pseudo-formation de plusieurs centaines de locuteurs effectifs, plusieurs milliers de locuteurs réels, bretons âgés, meurent, condamnant inéluctablement la langue à disparaître à court

terme. Les demandes de création de postes d'enseignement sont ignorés par les politiques et par les administratifs. Des enfants subissent des discriminations linguistiques – au regard notamment des prénoms bretons que veulent leur donner leurs parents. Tout ceci, malgré la condamnation de la France concernant les enfants Le Goarnig. La fusion de communes, ainsi que la création de nouveaux quartiers, a souvent pour effet de débaptiser des villes et des quartiers, en effaçant toute trace de leur identité bretonne. Des mesures multiples ont été prises à Nantes par des personnages connus pour «débrettonner» la ville et son département.

III – La France est effrayée par les dispositions claires du droit international, qui protège désormais les nations premières, – encore dénommées « nations » minoritaires, terme impropre pour les Bretons, très majoritaires chez eux -, en leur reconnaissant les mêmes droits qu'aux nations occupantes ou colonisatrices, surtout si elles ont commis des crimes contre l'humanité.

La Bretagne est maintenant en situation d'exiger la restitution de ses droits nationaux, et même son indépendance, en application de ce droit universellement reconnu par les nations civilisées, et du dernier traité valide conclu en 1499 entre les deux États. Parce que cela est connu à Paris, la France continue à mener contre les Bretons une politique visant à détruire leur identité, qui pour eux – comme pour les autres peuples de la terre -, est sacrée.

Cette politique sera vaine : elle est maintenant dénoncée sur la scène internationale par des historiens et des juristes motivés, respectés pour leur savoir et leur honnêteté intransigeante.

LA BRETAGNE LIBÉRÉE DE SON PRÉDATEUR. En vertu de la déclaration universelle des Nations Unies de 1948, énonçant et garantissant les droits fondamentaux de tous les êtres humains et de toutes les nations, sans distinction, ainsi que du droit international, de la convention européenne des droits de l'homme, des principes généraux du droit, **les Bretons exigent la reconnaissance de leurs droits, sans aucune concession d'aucune sorte, sans discussion préalable, et en aucun cas sans aucune manœuvre dilatoire, en particulier d'un prétendu « référendum », qui serait entièrement manipulé par la France, et par certains « élus » bretons intéressés avant tout à conserver leurs prébendes.**

Ces droits comportent, en particulier :

- la reconstitution de l'intégrité du territoire national breton;
- l'obligation pour l'État central d'enseigner notre langue nationale, et de reconstituer la situation linguistique telle qu'elle existait avant sa politique de destruction et d'éradication;
- le droit à la culture et à sa transmission à nos enfants;
- le droit à l'auto-détermination et au gouvernement de notre pays par nous mêmes, non par un pays étranger;
- la condamnation à des réparations adéquates, en raison des prédatons opérées par l'État central, selon les principes de responsabilité universellement reconnus dans le monde ;
- l'arrêt immédiat de toute politique ethnocidaire et mémoricidaire.

Un objet volé ne peut jamais, quels soient les siècles écoulés, appartenir au voleur. A plus forte raison s'il s'agit d'un pays, qui appartient à ses habitants, et à eux seuls. Les Bretons, peuple infiniment plus ancien que les Français, sont chez eux en Bretagne, la France n'est en Bretagne que par la force, l'intimidation, la concussion, l'achat des consciences, et le contrôle strict de toutes les carrières, surtout politiques. Ils n'entendent RIEN SOLLICITER DE LA FRANCE, qui n'a qu'un devoir : s'en aller.

POUR LA NATION BRETONNE.

Ce manifeste est diffusé le 1er janvier 2019, adressé à tous les Bretons, et à ceux qu'on dénomme leurs « élus ». Il ne contient rien d'autre que la vérité stricte, qui est l'expression des valeurs morales que tous doivent appliquer dans leur vie de tous les jours.